



C . A . M . I . L . A



Club des Amateurs de Molossoïdes Ibériques et Latino-Américains

Siège social : 3, rue Henri LE VEZOUET – 22600 LOUDEAC

<http://www.chiensducamila.com>

XIX^{ème} EXPOSITION NATIONALE D' ELEVAGE
Dimanche 10 octobre 2010
Parc des Expositions d'ORLEANS (45)

Races jugées : Dogue des Canaries - Dogue majorquin - Estrela - Fila Brasileiro - Fila de Sao Miguel
Matin Espagnol - Serra de Aires - Rafeiro d'Alentejo - Castro Laboreiro - Ca de Bestiar

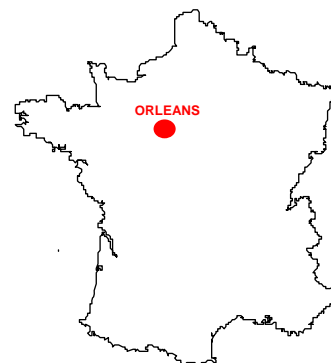
Races invitées : (reconnues dans leur pays d'origine) **POUR PRESENTATION**

Alano Espagnol – Gado Transmontano

Juges : Monsieur CHAPIRO (R)
(Suppléant M. BOCHER Pierre)

Assesseurs
(toutes les races sauf Estrela et Matin Espagnol) Monsieur MOCQUE Michel
Estrela Monsieur VIZZARI Dominique Raoul

tests de sociabilité Madame BOCHER Annie
Monsieur RODRIGUEZ Jean Marc
(assesseurs Mrs HOAREAU et PACAUD)



SPECIALE CAMILA LE SAMEDI 09 octobre 2010 - 40e GRAND PRIX D'ORLEANS - CACS-CACIB

Juge : Monsieur DESCHUYMERE (B)

Pour les inscriptions à la Spéciale, veuillez contacter la Société Canine du Centre

Mail : secretariatsologne@chiens-du-centre.fr ou sur Cédia

Renseignements complémentaires

Renée VIZZARI : 04 90 77 97 82 - Gsm : 06 74 43 54 87 - Courriel : vizzarirenee@wanadoo.fr
(Une confirmation sera envoyée)

Clôture irrévocable des engagements : 30 septembre 2010
(cachet de la poste faisant foi)

Les engagements pour la N.E. se feront uniquement par courrier

XIX^{ème} EXPOSITION NATIONALE D' ELEVAGE DU C.A.M.I.L.A - ORLEANS (45)

Dimanche 10 octobre 2010

Clôture irrévocable des engagements 30 septembre 2010 (cachet de la poste faisant foi)

FEUILLE D' ENGAGEMENT

Une feuille par chien (photocopies acceptées)

Race : TATOUAGE / TRANSPONDEUR :

Né(e) le Sexe : N° L.O.

Nom du chien

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur

Nom et adresse du propriétaire

..... Code Postal Ville

Pays Tél. : Mail :

Participation aux frais d'organisation
N° carte d'adhérent 2010:

| INSCRIPTION | |
|---|---------|
| 30% de réduction pour les membres à jour de cotisation 2010 | |
| Confirmation seule | 15 € |
| Premier chien (hors Baby, Puppy) | 45 € |
| Deuxième chien (hors Baby, Puppy) | 30 € |
| Chiens suivants, chacun | 21 € |
| Premier Puppy ou Baby | 21 € |
| Puppy, Baby suivants, chacun | 12 € |
| Vétéran | Gratuit |
| Paire, Couple (engagement sur place possible) | 12 € |
| Lot d'élevage (engagement sur place possible) | 15 € |
| Test de sociabilité | 12 € |
| Repas du samedi soir | 25 € |

| Classe dans laquelle le chien est engagé | | Montants |
|---|--|---------------------|
| <input type="radio"/> Baby (3 à 6 m) | <input type="radio"/> Puppy (6 à 9 m) | € |
| <input type="radio"/> Jeune (9 à 18 m) | | € |
| <input type="radio"/> Intermédiaire (15 à 24 m) | | € |
| <input type="radio"/> Ouverte (≥ 15 m) | <input type="radio"/> Titre initial | € |
| <input type="radio"/> Champion (certificat à joindre) | | € |
| <input type="radio"/> Travail (certificat à joindre) | | € |
| <input type="radio"/> Vétéran | | Gratuit... € |
| <input type="radio"/> Paire (même sexe) | <input type="radio"/> Couple (1 m + 1 f) | € |
| <input type="radio"/> Lot d'élevage (3 sujets au moins) | | € |
| <input type="radio"/> Test de sociabilité | | € |
| Total des Engagements | | € |
| Total des Engagements — Réduction 30 % | | € |
| Repas du samedi soir | | € |
| TOTAL | | € |

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le C.A.M.I.L.A. de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, fugues, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les

sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17h30.

A

le

Signature

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- La photocopie de la carte d'identification
- Une enveloppe timbrée (tarif en vigueur) à votre adresse
- Le règlement par chèque libellé à l'ordre du C.A.M.I.L.A.
- Photocopie de la carte d'adhérent

Adresser le tout à :

Mme Renée VIZZARI

Les Croyes - Route de la Bastide - 84240 GRAMBOIS

Tél. : 04 90 77 97 82 — 06 74 43 54 87

vizzarirenee@wanadoo.fr

EXPOSITION NATIONALE DU C.A.M.I.L.A

Dimanche 10 octobre 2010

Règlement de l'exposition

LIEU - DATE

L'exposition se tiendra à Orléans le 10 octobre 2010

ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h . Les jugements commenceront à partir de 9 h .

AFFICHAGE

Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par les vétérinaires assignés qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.
- La décision du service vétérinaire est sans appel.

En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis au C.A.M.I.L.A

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne

seront pas remboursés attendu que le C.A.M.I.L.A devra couvrir les frais d'organisation qu'il aura engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par les juges qui ne peuvent présenter que des chiens leur appartenant.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Les tarifs en vigueur sont ceux inscrits sur la feuille d'engagement.

Pour bénéficier des prix réservés aux membres du C.A.M.I.L.A, il faudra être à jour de sa cotisation 2010.

Pour les chiens en multipropriété, chacun des copropriétaires devra être à jour de sa cotisation 2010

REFUS OU EXCLUSION

• Des engagements : le C.A.M.I.L.A. se réserve le droit de refuser tout engagement qu'il croirait ne pas devoir admettre et le rembourser même après l'avoir admis.

• Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) : ceux refusés par le service vétérinaire ; ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés (les engagements dans ces cas ne seraient pas remboursés).

• Ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

• Ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

Attention : les chiens ayant les oreilles coupées après le 28 aout 2008 ne pourront être confirmés

PLAN D'ACCES - Parc des Expositions Orléans (45)

1, rue du Président Robert Schuman



HÔTEL

IBIS HOTEL SARAN NORD

Chemin des Sablons

45770 SARAN

02 38 65 01 40

REPAS AMICAL

(à l'IBIS HOTEL
inscription sur la feuille
d'engagement)

**Nous vous attendons
nombreux à ce repas pour
partager ensemble un mo-
ment de convivialité**

LE COMITE DU CAMILA

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète. Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise au C.A.M.I.L.A si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine :

- Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges du C.A.M.I.L.A.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien engagé ou remplacé par un autre,
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITE

Le C.A.M.I.L.A. décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc... et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant

seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres

dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le C.A.M.I.L.A ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité du C.A.M.I.L.A. (voir paragraphe "réclamations").

TRES IMPORTANT PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant à l'étranger

- 1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
- 2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.



IMPORTATEUR FRANCE : SARL PROVET
René RIEDINGER
54 rue du Gal de Gaulle – 67150 GERSTHEIM
Tél. 03 88 98 42 92 – 06 83 38 76 65

<http://www.happydog.fr>



L'alimentation canine est une question de confiance. Riche d'une expérience de 50 ans dans le domaine si spécifique de l'alimentation des animaux de compagnie HAPPY DOG est l'expert qui mérite votre confiance.

La firme INTERQUELL est une entreprise en pleine expansion qui se situe dans le Bayern. Elle est depuis 1635 la propriété de la famille Müller et possède deux unités de production, une à Wehringen, l'autre à une quinzaine de Km de là. Une troisième unité de production et de stockage est actuellement en construction.

*En 1948, nous avons commencé par fabriquer des flocons à base de pomme de terre.
Par la suite, nous nous sommes spécialisés dans la fabrication de croquettes pour chiens et chats.
Nos produits sont distribués sous nos propres marques : HAPPY DOG / HAPPY CAT / HAPPY HORSE / HAPPY FISCH.*